

199.

Le Sieur Michel huit cent quarante quatre le quatorze Août à  
 Midi Croisquatre, devant Monsieur Charles Constant, Chevalier de la ville  
 de Liège, officier de l'Etat civil, sont comparus publiquement  
 Pierre Smits, armurier, né à Liège le des Jours Michel huit  
 cent vingt quatre, domicile derrière saint George, fils mineur  
 de Pierre Smits, armurier, et de Marie Anne Freyns, demeurant  
 au même domicile, se présente et consentante,

Maria Catherine Deebamps, Blanchisseuse, née  
 en cette ville le vingt deux Michel huit cent vingt deux, domicile  
 au faubourg saint Gilles, fille majeure de Lambert Joseph Deebamps,  
 armurier, et de Anne Marie Jouis, demeurant au même domicile,  
 se présente et consentante, lesquels nous ont requis de procéder à la  
 célébration du mariage projeté entre eux et dont la publication  
 ont été faite en cette ville le quatre et onze Août courant sous  
 quoy position. Faisant droit à leur requisition, après avoir donné lecture  
 des pièces susmentionnées et du chapitre six du code civil, au titre du  
 mariage, et les contractants ayant mutuellement consenti à se prendre  
 pour mari et pour femme, déclarons au nom de la loi que Pierre  
 Smits et Marie Catherine Deebamps sont unis par le mariage, dont

acte dressé en présence de Jean Roland, forgeron, âgé de trente  
 cinq ans; de François Barlet, maréchal, âgé de quarante ans,  
 de Jules Dammene, armurier, âgé de vingt trois ans, et de Jean  
 Delchep, fourneur en ardoises, âgé de quarante quatre ans, domiciliés  
 en cette ville, et, après lecture faite, nous avons signé seul: led  
 époux, led autres contractants et led témoin ayant déclaré ne  
 savoir écrire.

M. Constant